

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **15 mars 2012**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
BÉRUBÉ Claire	Saint-Arsène (représentante dûment mandatée)
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DELAGE, Gilbert	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LEVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MOORE Vincent	Notre-Dame-du-Portage (représentant dûment mandaté)
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
THIBAUT Réal	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

Sont absents :

Les conseillers André Roy (Saint-Arsène dûment représenté par Claire Bérubé) et Louis Vadeboncoeur (Notre-Dame-du-Portage dûment représenté par Vincent Moore)

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2012-03-096-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec modification (ajout du sujet 8.3) et que le sujet « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2012 avec modifications s'il y a lieu

5. Première période de questions du public (10 minutes)

6. Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC

7. Reddition de comptes et suivi budgétaire

- 7.1 Autorisation de virements budgétaires
- 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITES)

8. Administration générale

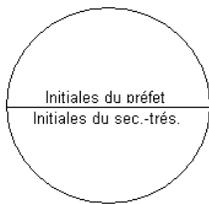
- 8.1 Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire
- 8.2 Autorisation de versement d'une contribution financière pour le fonctionnement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent en 2012
- 8.3 Désignation d'un signataire concernant la convention entre les municipalités et l'OTC, impliquant la MRC et le CLD à titre de tierces parties

9. Aménagement du territoire

- 9.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole du 12 mars 2012
- 9.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 9.2.1 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1756 de la Ville de Rivière-du-Loup
- 9.3 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 9.3.1 Règlement numéro 2011-11-314 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage
- 9.4 Autorisation pour assister au congrès annuel 2012 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) à Québec
- 9.5 Avis à la CPTAQ relatif au projet de centre de traitement des sols affectés par des hydrocarbures légers au lieu d'enfouissement technique Rivière-des-Vases à Cacouna
- 9.6 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation de la municipalité de L'Isle-Verte pour un projet d'alimentation en eau potable
- 9.7 Commentaires relatifs à la proposition de cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion littorale le long de l'estuaire du fleuve

10. Gestion des cours d'eau et gestion de l'eau par bassin versant

- 10.1 Renouvellement de l'adhésion du coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
- 10.2 Autorisation pour déposer une demande au MDDEP pour la modification du certificat d'autorisation de la MRC de Kamouraska pour l'entretien des aboiteaux
- 10.3 Autorisation de signature, avec la MRC de Kamouraska, d'une entente relative à l'utilisation du certificat d'autorisation numéro 7430-01-01-0222100 pour l'entretien des aboiteaux



10.4 Projet d'entente régionale sur la protection et la mise en valeur de rives et des lacs au Bas-Saint-Laurent

11. Gestion de la Route verte - corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata

11.1 Confirmation du mandat de la corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata à des fins de demandes d'aide financière

11.2 Rapport entretien de la Route verte, parc linéaire du Petit-Témis section Nord et du réseau de l'Estuaire

12. Terres publiques intramunicipales déléguées (TPI)

12.1 Autorisation de présenter une offre de vente au locataire du terrain de villégiature au lac Pluvieux dans Saint-Modeste

12.2 Conversion en « forêt de proximité » de la Convention de gestion territoriale relative aux terres publiques intramunicipales

13. Sécurité incendie

13.1 Mise sur pied et élargissement du mandat du comité technique en sécurité incendie prévu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie

13.2 Autorisation pour assister au congrès annuel 2012 des chefs en sécurité incendie à Rimouski

13.3 Autorisation d'achat de radios « type portatif » pour les services de sécurité incendie

13.4 Mise à jour concernant l'Entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence

13.5 Autorisation de dépense pour l'implantation d'un réseau de communication régional d'urgence

14. Gestion des matières résiduelles

14.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 15 février 2012

15. Culture et patrimoine

15.1 Nomination des membres du jury local des Prix du Patrimoine 2012

15.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif culturel tenue le 20 février 2012

16. Perception de droits aux exploitants des carrières et de sablières

16.1 Autorisation de signature, avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, d'une prolongation de l'entente relative au partage des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et rappel des modalités de la contribution de ce fonds à ce partage

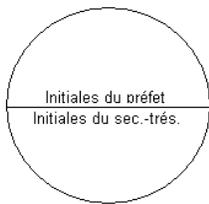
16.2 Réajustement de la méthode de calcul des frais d'administration pour se conformer au règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

16.3 Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2011 et distribution éventuelle des sommes à percevoir

17. Gestion des droits en terres publiques

17.1 Modification de la résolution numéro 2011-10-352-C pour fixer un nouveau prix de vente d'un terrain de villégiature au lac Saint-François

17.2 Émission de baux de villégiature modifiés à la suite de l'officialisation de l'arpentage de 18 terrains au lac Saint-François



18. Développement social

18.1 Autorisation de versement de l'aide financière pour le projet travail de rue, année 2012

19. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté

19.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 28 février 2012

19.1.1 Carnet de santé de l'église / dossier présenté par la municipalité de Saint-Épiphanie

19.1.2 Carnet de santé de l'église Saint-François-Xavier-de-Viger – correction de la résolution numéro 2012-02-087-C relativement au montant accordé

20. Développement éolien communautaire – projet régional pour le Bas-Saint-Laurent

20.1 Accord de principe relatif à un projet régional éolien pour le Bas-Saint-Laurent

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITES)

21. Évaluation municipale

21.1 Autorisation pour assister au congrès annuel 2012 des évaluateurs municipaux à Sherbrooke

22. Sécurité publique – services policiers de la SQ

22.1 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 28 février 2012

23. Développement éolien communautaire – projet Viger-Denonville

24. Transport collectif

24.1 Autorisation de versement de l'aide financière de la MRC pour les activités de transport collectif de Transport Vas-y inc. en 2012

25. Affaires nouvelles

26. Deuxième période de questions du public

27. Clôture de la séance

2012-03-097-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2012 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

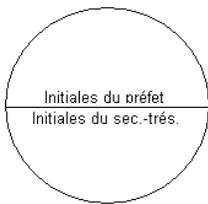
Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2012 soit approuvés en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Un citoyen interroge le préfet concernant la consultation publique sur la modification du schéma d'aménagement ayant eu lieu avant la présente séance du conseil, sur la cartographie des milieux humides demandée par



le gouvernement et si la MRC entend intervenir concernant le problème de la circulation de VTT sur le 7^e rang dans Saint-François-Xavier-de-Viger.

6. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

Musée du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Louis Vadeboncoeur, président, lance une invitation à assister à la 13^e édition de la vente aux enchères annuelle du Musée qui se tiendra le 25 mars 2012 à 14 h sous la présidence d'honneur du préfet Michel Lagacé.

Municipalité de L'Isle-Verte

Monsieur Guy Bérubé, directeur général, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil expose son argumentaire et ses attentes par rapport à différents axes de développement urbain qu'il souhaite voir pris en considération dans le schéma d'aménagement révisé.

Projet de livre de la MRC – pré-achats des municipalités

Les réponses des municipalités de L'Isle-Verte (20 exemplaires), Saint-Antoine (25 exemplaires), Saint-Paul-de-la-Croix (10 exemplaires) et de Notre-Dame-du-Portage (20 exemplaires) concernant leurs pré-achats de livres sont déposées.

Municipalité régionale de comté de Kamouraska

Monsieur Yvan Migneault, directeur général, fait parvenir à la MRC copie d'une résolution en lien avec l'entente du barrage du lac Morin qui vient à échéance le 31 mars 2012. Cette résolution mentionne que la MRC souhaite la participation du maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, d'un représentant de la Corporation des riverains et du préfet de la MRC de Kamouraska pour participer au renouvellement de ladite entente.

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

La MRC de Témiscouata fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle elle indique son désaccord quant à la mise en place d'un poste autoroutier de la Sûreté du Québec tel que projeté à Rivière-du-Loup.

Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix

Madame Hélène Malenfant, directrice générale, transmet copie d'une résolution du conseil municipal par laquelle ce dernier, considérant l'absence de signalisation des entrées du territoire de la MRC, demande à la MRC d'y envisager l'installation de panneaux d'identification.

Municipalité de Saint-Modeste

Monsieur Alain Vila, directeur général, fait parvenir à la MRC, pour information, copie du règlement numéro 332 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue d'en préserver la ressource.

Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Pierre Landry, président, informe monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC, de la fondation récente (9 septembre 2011) du Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent. Le réseau est né d'une volonté de concertation entre les institutions telles que les musées et les centres d'interprétation et d'exposition du territoire. Comptant le Musée du Bas-Saint-Laurent et le

2012-03-098-C



Manoir seigneurial Fraser parmi ses 22 membres, le réseau souhaite obtenir un appui financier de la MRC pour son démarrage et pour développer des outils de communication à l'intention des clientèles touristiques.

Résolution :

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne
appuyé par le conseiller Réal Thibault
et résolu :

QUE ce conseil autorise une aide financière de 100 \$ au bénéfice du Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent pour son démarrage et pour développer des outils de communication à l'intention des clientèles touristiques;

QU'il soit demandé au Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-099-C

Association canadienne pour la santé mentale

Madame, Nathalie Dumais, directrice, transmet à la MRC une invitation à devenir un partenaire et à agir dans le milieu en proclamant la semaine nationale de la santé mentale dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Résolution :

ATTENDU que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épaulez Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

ATTENDU que le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté; ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

ATTENDU que les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de la société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens;

ATTENDU que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, est à l'origine de la Semaine nationale de la santé mentale et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

ATTENDU qu'il est très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et l'achemine à l'Association afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75 % de municipalités qui soutiennent cette organisation cette année;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012, Semaine de la santé mentale sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

Adoptée à l'unanimité.



2012-03-100-C

20^e anniversaire des Centres d'action bénévole du KRTB

Pour souligner son 20^e anniversaire d'existence et de présence dans le milieu, le Centre d'action bénévole des Seigneuries organise en avril 2012 une activité spécialement conçue pour les bénévoles et leurs intervenants de divers organismes. Une collaboration financière de 500 \$ est sollicitée à la MRC.

Résolution :

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil autorise une aide financière de 100 \$ au bénéfice du Centre d'action bénévole des Seigneuries dans le cadre des activités du 20^e anniversaire d'existence et de présence dans le milieu de cet organisme;

QU'il soit demandé au Centre d'action bénévole des Seigneuries d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-101-C

Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec

Mesdames Heidi Fortin et Ursule Thériault, administratrices, soumettent une demande d'appui pour la mise en valeur de races patrimoniales du Québec.

Résolution :

ATTENDU que la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec est vouée à la protection et à la sauvegarde des races suivantes : le cheval canadien, le bovin canadien et la poule Chanteclerc, désignées « races du patrimoine agricole du Québec » en vertu de la Loi 199 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale;

ATTENDU que la Fédération demande un appui pour que le ministère de la Culture, de Communications et de la Condition féminine finance la production, par un peintre animalier québécois, trois tableaux représentant des animaux de race et souhaite une contribution financière de 100 \$ pour appuyer la Fédération dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil appuie la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec dans son projet de promotion des races patrimoniales en invitant le ministère de la Culture, de Communications et de la Condition féminine à s'impliquer financièrement dans la réalisation de tableaux représentant ces races par un peintre animalier;

QUE ce conseil autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la Fédération pour soutenir la Fédération dans la réalisation de son projet de promotion des races patrimoniales du Québec.

Adoptée à l'unanimité.



7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

7.1 Autorisation de virements budgétaires

Aucun virement n'est nécessaire

2012-03-102-C

7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 728,97 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-103-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 546,13 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-104-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

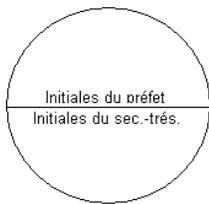
QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	168 045,11 \$
Total des comptes à payer :	<u>224 450,55 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>392 495,66 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.



2012-03-105-C

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire

ATTENDU les besoins récurrents en matière de gestion documentaire (classement, calendrier de conservation, archivage);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à soumettre une ou des demandes à Emploi-Québec pour des contrats d'intégration au travail au cours de l'année 2012 pour du travail de gestion documentaire pour environ 500 heures lesquelles demandes, applicables à monsieur Jean-Guy Chouinard, seront admissibles à une subvention salariale se situant entre 40 % et 50 %;

QUE ce conseil prenne acte que les coûts reliés à ce contrat, ne dépassant pas 7 000 \$, seront répartis entre les fonctions budgétaires de la MRC qui en seront bénéficiaires et que le taux horaire sera déterminé selon la convention collective (classe 1 – archiviste).

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-106-C

8.2 Autorisation de versement d'une contribution financière pour le fonctionnement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent en 2012

ATTENDU la résolution numéro 2011-10-332-C qui confirmait l'octroi d'une somme de 1 250 \$ pour le fonctionnement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012 et les années subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil autorise le versement d'une somme de 1 250 \$ à la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité.

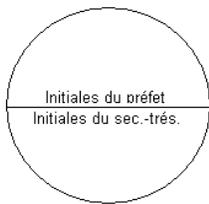
2012-03-107-C

8.3 Désignation d'un signataire concernant la convention entre les municipalités et l'OTC, impliquant la MRC et le CLD à titre de tierces parties

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte les termes d'une convention à intervenir entre l'Office du tourisme et des congrès, certaines municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et les tierces parties désignées que sont la MRC et le CLD de la région de Rivière-du-Loup concernant les conditions et modalités de la contribution annuelle à être versées par ces municipalités relativement au mandat de service confié à l'OTC pour la période 2012 à 2014;



- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité.

9. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2012-03-108-C

9.1 **Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole du 12 mars 2012**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 12 mars 2012 a été déposé avant la séance aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 12 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

2012-03-109-C

9.2.1 **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1756 de la Ville de Rivière-du-Loup**

Monsieur Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivière-du-Loup, transmet à la MRC, pour avis le règlement numéro 1756.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 12 mars 2012, le règlement numéro 1756 concernant la réalisation de travaux pour la desserte incendie en eau brute du Campus de Premier Tech Ltée et pourvoyant à un emprunt de 131 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 13 mars 2012;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1756 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux pour la desserte incendie en eau brute du Campus de Premier Tech Ltée et pourvoyant à un emprunt de 131 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma



d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2012-03-110-C

9.3.1 Règlement numéro 2011-11-314 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Madame Annie Lemieux, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 2011-11-314 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage afin d'y apporter divers ajustements.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté, le 13 février 2012, le règlement numéro 2011-11-314 modifiant son règlement de zonage numéro 90-06-127, que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 6 mars 2012;

ATTENDU que certaines dispositions de ce règlement concernent de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA) et que le comité consultatif agricole a émis une recommandation défavorable à l'égard de celui-ci, lors de sa réunion du 12 mars 2012;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil désapprouve le règlement numéro 2011-11-134 modifiant le règlement de zonage numéro 90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, pour les raisons suivantes :

- la définition de « résidence de tourisme » telle qu'elle est écrite ouvre la porte à autoriser la construction de tous types de résidences;
- le règlement, par exemple, pourrait faire en sorte d'autoriser du multilogement ou un ensemble de chalets en zone agricole parce qu'ils sont permis dans toutes les zones;
- la construction de résidences non liées à l'agriculture en zone agricole va à l'encontre des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-111-C

9.4 Autorisation pour assister au congrès annuel 2012 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) à Québec

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

2012-03-112-C

QUE ce conseil autorise madame Stéphanie Beaudoin, géographe, et monsieur Mathieu Gagné, aménagiste du territoire, à assister au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril 2012 à l'hôtel Château Laurier à Québec;

QUE les frais d'inscription au coût de 375 \$ (chacun) plus les taxes et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction «aménagement du territoire»;

QUE le temps consacré aux activités de ce congrès, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec leur supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

9.5 Avis à la CPTAQ relatif au projet de centre de traitement des sols affectés par des hydrocarbures légers au lieu d'enfouissement technique Rivière-des-Vases à Cacouna

ATTENDU la demande de la Ville de Rivière-du-Loup concernant un projet privé d'implantation d'un centre de traitement des sols affectés par des hydrocarbures légers au lieu d'enfouissement technique (LET) Rivière-des-Vases à Cacouna sur un terrain d'une superficie de 1,5 hectare situé sur les lots 34-ptie et 35-ptie du cadastre de la paroisse de Cacouna;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, un avis de la MRC sur ce projet est requis;

ATTENDU que la MRC a analysé cette demande en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif agricole de la MRC de Rivière-du-Loup émise lors de sa réunion du 12 mars 2012;

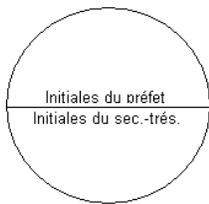
ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement du territoire concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la demande d'autorisation soumise par la ville de Rivière-du-Loup sur les lots 34-ptie et 35-ptie cadastre de la paroisse de Cacouna. Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :

- c'est un projet d'utilité publique important permettant de rentabiliser le lieu d'enfouissement technique;
- la demande vise une faible superficie déjà affectée à un usage non agricole (LET) et n'apporte aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture;
- aucun site alternatif situé hors de la zone agricole n'est propice à l'accueil d'un tel projet;



2012-03-113-C

- ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

9.6 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation de la municipalité de L'Isle-Verte pour un projet d'alimentation en eau potable

ATTENDU la demande de la municipalité de L'Isle-Verte concernant un projet d'exploitation d'un puits d'alimentation en eau potable municipal sur un terrain d'une superficie de 0,81 hectare, sur une partie du lot 425-ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, un avis de la MRC sur ce projet est requis;

ATTENDU que la MRC a analysé ces demandes en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif agricole de la MRC de Rivière-du-Loup émise lors de sa réunion du 12 mars 2012;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement du territoire concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'il y a lieu de collaborer afin que ce projet puisse être réalisé dans les meilleurs délais;

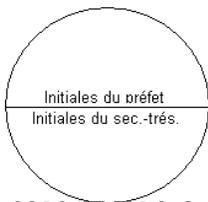
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la demande d'autorisation soumise par la municipalité de L'Isle-Verte sur la partie du lot 425-ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte. Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :
 - ce projet en est un d'utilité publique qui vise à résoudre un problème d'alimentation en eau potable de la municipalité;
 - la demande vise une faible superficie;
 - il s'agit d'un projet pour lequel il n'y a pas d'emplacement alternatif susceptible de réduire davantage les contraintes sur l'agriculture;
 - ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur;
- 2) indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il renonce au délai de 30 jours prévu pour permettre la présentation d'observations additionnelles à la suite de l'orientation préliminaire.

Adoptée à l'unanimité.



2012-03-114-C

9.7 Commentaires relatifs à la proposition de cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion littorale le long de l'estuaire du fleuve

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) a transmis par lettre un projet de cadre normatif aux MRC du Bas-Saint-Laurent riveraines au fleuve;

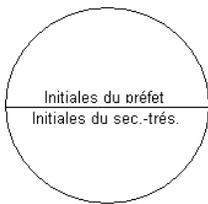
ATTENDU qu'à la suite à des séances publiques d'information, les représentants du MSP ont convenu qu'il serait opportun de permettre aux représentants municipaux de communiquer de façon plus formelle leurs commentaires;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Vincent Moore et résolu :

QUE ce conseil recommande au ministère de la Sécurité publique et ses partenaires de poser les gestes suivants :

- 1) bonifier la cartographie et moduler la configuration de la bande de protection selon des contextes géographiques particuliers, soit, sans s'y limiter, la présence d'une route à caractère permanent, de quais, d'un cran rocheux isolé et d'ouvrages publics de stabilisation déjà existants;
- 2) déterminer un trait de côte précis et géo-référencé de manière à éviter toute ambiguïté de localisation;
- 3) permettre d'agrandir, de moderniser ou de déplacer un bâtiment existant dans la mesure où sa vulnérabilité demeure inchangée ou est amoindrie;
- 4) baliser davantage ou accorder la latitude aux MRC de détailler la signification de certains termes, tels que « construction », « ouvrage », « équipement fixe », « agrandissement », « reconstruction », « réfection » dans la perspective de s'assurer une uniformité d'application et éviter des recours juridiques par rapport à leur interprétation;
- 5) permettre certains types d'installations septiques moins sensibles aux risques de submersion et harmoniser le cadre normatif proposé au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- 6) prévoir que les travaux de déblai ou remblai nécessaires pour réaliser une construction ou un ouvrage autorisé soient possibles;
- 7) soustraire l'obligation que les nouveaux ouvrages de protection soient de propriété et de responsabilité d'une autorité publique pour les raisons suivantes :
 - la plupart des municipalités ne possède pas les ressources techniques et financières pour assumer de telles interventions;
 - les municipalités n'ont pas de données sur les ouvrages de protection existants permettant de déterminer lesquels continueront à dépendre de leurs propriétaires actuels pour leur entretien;
 - le cadre normatif proposé municipalise la responsabilité, les risques et les coûts face à l'érosion côtière en déresponsabilisant les riverains;
- 8) prévoir un mécanisme de dérogation, à l'image de celui existant dans les plaines inondables de grands courants, pour permettre la réalisation de certains projets d'intérêt collectif;



- 9) prévoir que, dans le cadre d'une expertise géologique, les ouvrages et équipements pouvant être submergés sans subir de dommage seront autorisés à la condition d'être protégés de l'érosion par la roche en place;
- 10) prévoir que certaines interventions visant à se conformer aux normes de construction ou de prévention des incendies demeurent possibles dans la bande de protection;
- 11) prévoir que certaines interventions destinées à garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite demeurent possibles dans la bande de protection;
- 12) fournir les données altimétriques de la cote de submersion ou enlever la référence à cette cote;
- 13) éviter une superposition des règles du cadre normatif avec d'autres dispositions portant sur un même objet, comme c'est le cas avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- 14) transmettre aux MRC les études ayant servi d'assise au cadre normatif (ex. analyse de risques, taux de recul préliminaires de la rive, carte des secteurs inondés, etc.);
- 15) préciser aux MRC du Bas-Saint-Laurent l'échéancier du Ministère pour terminer des cartes de risques plus précises et les étapes à venir (plan d'action);
- 16) organiser des rencontres avec les conseils municipaux et les citoyens riverains des municipalités les plus à risques afin de les sensibiliser à l'importance d'avoir une réglementation encadrant les constructions sises en bordure du fleuve, et que cette réglementation soit correctement appliquée et respectée, dans l'intérêt collectif et selon une vision à long terme;
- 17) recourir à l'outil légal le plus adapté à la situation, soit la Zone d'intervention spéciale, correspondant aux dispositions des articles 158 à 165 de l'actuelle Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que des articles 329 à 334 du projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme*. Le gouvernement obtiendrait ainsi une uniformité du contenu réglementaire et assurerait lui-même une rigueur constante de son application.

Adoptée à l'unanimité.

10. GESTION DES COURS D'EAU ET GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

2012-03-115-C

10.1 Renouvellement de l'adhésion du coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

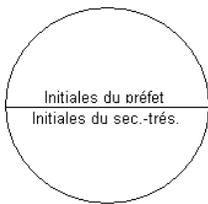
ATTENDU que monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, est déjà membre de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) depuis 2011 par la résolution numéro 2011-02-077-C;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, à renouveler son



adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

- 2) autorise le paiement de la cotisation annuelle au montant de 100 \$, plus taxes, à défrayer à même le budget de la fonction « gestion des cours d'eau ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-116-C

10.2 Autorisation pour déposer une demande au MDDEP pour la modification du certificat d'autorisation de la MRC de Kamouraska pour l'entretien des aboiteaux

ATTENDU que l'aboiteau du Portage, est sous la compétence commune des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup, tel que prévu par l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que le certificat d'autorisation numéro 7430-01-01-0222100 a été délivré à la MRC de Kamouraska pour l'entretien des aboiteaux sur son territoire;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est disposé à élargir la portée du certificat d'autorisation numéro 7430-01-01-0222100 pour inclure la portion de l'aboiteau du Portage située à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU que le MDDEP exige une demande écrite officielle et le paiement de frais au montant de 268 \$ pour la modification du certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, à présenter et à signer, pour et au nom de la MRC, une demande de modification de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement à la gestion de l'aboiteau du Portage;
- 2) autorise le versement des frais de 268 \$, en vertu de l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, à l'intention du Ministère.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-117-C

10.3 Autorisation de signature, avec la MRC de Kamouraska, d'une entente relative à l'utilisation du certificat d'autorisation numéro 7430-01-01-0222100 pour l'entretien des aboiteaux

ATTENDU que l'aboiteau du Portage est sous la compétence commune des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup, tel que prévu par l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, ci-après citée (la Loi);

ATTENDU que selon l'article 109 de la Loi, cette compétence s'exerce dans le cadre d'une entente ou par l'intermédiaire d'un bureau de délégués, au choix des MRC concernées;

ATTENDU que les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur cet ouvrage;



ATTENDU que les conseillers ont reçu copie de ladite entente préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve l'adhésion de la MRC de Rivière-du-Loup à l'entente proposée avec la MRC de Kamouraska relative aux autorisations et la gestion des travaux sur les aboiteaux inter-MRC;
- 2) autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, et monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-118-C

10.4 Projet d'entente régionale sur la protection et la mise en valeur de rives et des lacs au Bas-Saint-Laurent

ATTENDU que la région s'est dotée d'une vision « ... qui vise à faire du Bas-Saint-Laurent une référence mondiale dans la protection et l'utilisation des ressources naturelles. »;

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement, les organismes de bassin versant de la région et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent ont organisé le *Rendez-vous régional sur la gestion de l'eau* (février 2006) afin de mobiliser les élus et les partenaires sur le sujet;

ATTENDU qu'il a été convenu à ce rendez-vous que l'eau étant un élément commun entre l'agriculture, la forêt, la faune, la flore, le domaine maritime et toute activité humaine, devrait être reconnue par les instances régionales et locales comme un pôle intégrateur de la protection environnementale et du développement durable;

ATTENDU qu'un comité régional de partenaires composé de trois municipalités régionales de comté, du Conseil régional de l'environnement, de deux organismes de bassin versant et de la Conférence régionale des éluEs a élaboré un projet d'entente régionale sur la protection et la mise en valeur des lacs et des bandes riveraines de novembre 2010 à avril 2011;

ATTENDU que ce projet vise à accompagner les municipalités régionales de comté et les organismes de bassin versant dans le respect de leurs mandats et compétences respectives, par du financement, des connaissances et des ressources humaines additionnelles, pour améliorer les connaissances et la protection de la ressource (rives et lacs), renforcer les initiatives positives existantes et développer de nouveaux créneaux de mise en valeur selon un budget annuel prévisionnel de 690 000 \$ sur trois ans et tel que présenté dans le document daté du 1^{er} février 2012;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) appuie le projet d'entente régionale sur la protection et la mise en valeur des rives et des lacs au Bas-Saint-Laurent tel que présenté par le comité régional de partenaires dans le document du 1^{er} février 2012;



- 2) participera sous forme de services administratifs ou de ressources humaines équivalents à 15 000 \$ / année durant trois ans, soit la durée du projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité.

11. GESTION DE LA ROUTE VERTE - CORPORATION SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP – TÉMISCOUATA

2012-03-119-C

11.1 Confirmation du mandat de la corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata à des fins de demandes d'aide financière

ATTENDU le règlement numéro 177-11 adopté par ce conseil le 20 janvier 2011 concernant la désignation d'équipements comme ayant un caractère supralocal, soit le parc linéaire du Petit-Témis et le parcours cyclable de la Route verte de l'Estuaire, ainsi que l'établissement des règles applicables à leur gestion et au financement de leurs dépenses pour les années 2011 à 2015;

ATTENDU que l'article 5.1 de ce règlement reconnaît à la corporation Sentier Rivière-du-Loup - Témiscouata (C.S.R.T.) le mandat de gérer, d'entretenir et de mettre en valeur le parc linéaire du Petit-Témis (parcours de 31,1 km balisé Route verte, accès libre) et le parcours cyclable de la Route verte de l'Estuaire (parcours de 77,6 km dont certaines sections sont balisées Route verte, accès libre);

ATTENDU que ce mandat est précisé dans une entente entre la MRC de Rivière-du-Loup et la C.S.R.T. qui a été renouvelée par la résolution numéro 2011-11-402-C de la MRC et la résolution numéro 20111129-7 de la C.S.R.T.;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil confirme que la corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata est autorisée et mandatée pour déposer, pour et au nom de la MRC de Rivière-du-Loup, toute demande à l'égard d'un programme d'aide financière applicable au parc linéaire du Petit-Témis ou à la Route verte de l'Estuaire pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-120-C

11.2 Rapport entretien de la Route verte, parc linéaire du Petit-Témis section Nord et du réseau de l'Estuaire

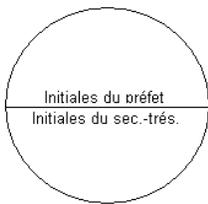
ATTENDU le rapport d'entretien du parc linéaire interprovincial du Petit-Témis section Nord et du réseau de l'Estuaire - saison 2011 a été déposé à la MRC par la corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata dont les conseillers ont reçu copie avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE le rapport portant sur les dépenses reliées à l'entretien du parc linéaire interprovincial du Petit-Témis section Nord et du réseau de l'Estuaire - année 2011, ainsi que la grille d'inspection du ministère des Transports soient acceptés tels que déposés par la corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité.



2012-03-121-C

12. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES (TPI)

12.1 Autorisation de présenter une offre de vente au locataire du terrain de villégiature au lac Pluvieux dans Saint-Modeste

ATTENDU que le locataire actuel du terrain de villégiature (lot 2-1, III^e rang) sur les terres publiques intramunicipales déléguées en bordure du lac Pluvieux dans Saint-Modeste a manifesté son intérêt à l'acquérir;

ATTENDU que ce terrain est ciblé pour la vente au Plan d'aménagement intégré des TPI de la MRC;

ATTENDU que le service d'évaluation de la MRC estime la valeur de ce terrain de 2 441,3 mètres carrés à 10 200 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une offre de vente au locataire du terrain, monsieur Alain Michaud, au montant de 10 200 \$, pour le lot 2-1 du III^e rang dans Saint-Modeste;
- 2) si l'offre est acceptée par le locataire, mandate le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer l'acte de vente, pour et au nom de la MRC, et à déposer le montant de la vente dans le fonds TPI.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-122-C

12.2 Conversion en « forêt de proximité » de la Convention de gestion territoriale relative aux terres publiques intramunicipales

ATTENDU la lettre du 2 décembre 2011 du sous-ministre associé aux Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Richard Savard, qui demandait à la MRC de manifester son intérêt à convertir sa Convention de gestion territoriale (CGT) en forêt de proximité avant le 1^{er} janvier 2012;

ATTENDU que le préfet, monsieur Michel Lagacé, a transmis, le 19 décembre 2011, une lettre démontrant l'intérêt de la MRC à ce que cette conversion soit réalisée à l'échéance de la CGT, soit le 31 mars 2013;

ATTENDU que cette conversion permettra à la MRC de continuer à gérer les terres publiques intramunicipales après le 1^{er} avril 2013;

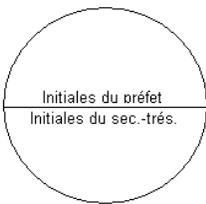
ATTENDU qu'au courant de l'année 2012, après l'adoption de la politique sur les forêts de proximité par le ministère, la MRC devra déposer un projet détaillé pour que la conversion lui soit accordée, selon les termes prévus à la politique;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Serge Forest
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) prend acte des lettres du 2 et du 19 décembre 2011;



- 2) suivra les développements dans ce dossier lorsque la politique sur les forêts de proximité sera publiée.

Adoptée à l'unanimité.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

2012-03-123-C

13.1 Mise sur pied et élargissement du mandat du comité technique en sécurité incendie prévu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC prévoit dans son plan de mise en œuvre la création d'un comité technique et d'un comité ad hoc pour les ressources externes en sécurité incendie;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités locales relatifs au schéma de couverture de risque en sécurité incendie prévoient la mise en place d'un comité de santé et sécurité;

ATTENDU que la mise en place de chacun des comités et l'assistance aux réunions nécessiteront beaucoup de temps pour le coordonnateur à la sécurité incendie de la MRC et pour les municipalités locales;

ATTENDU que l'arrimage de tous ces comités en un seul comité nommé « comité technique en sécurité incendie » serait avantageux pour toutes les organisations et plus stratégique pour l'évolution des brigades du territoire;

ATTENDU que le nouveau comité regroupera tous les objectifs définis dans le schéma de risque en instaurant des thématiques pour chacune des rencontres;

ATTENDU que ce comité sera formateur et contribuera à l'évolution de la sécurité incendie dans le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil recommande la mise en place d'un comité technique multidisciplinaire, dont les participants seront principalement les membres de l'état-major des services de sécurité incendie du territoire de la MRC, afin de répondre aux objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-124-C

13.2 Autorisation pour assister au congrès annuel 2012 des chefs en sécurité incendie à Rimouski

Il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Christian Chénard-Guay, coordonnateur à la sécurité incendie – chef de la prévention, à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 2 au 5 juin 2012 à Rimouski;

QUE les frais d'inscription au coût de 419,66 \$ taxes incluses et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « prévention en sécurité incendie »;



2012-03-125-C

QUE les modalités relatives au temps rémunéré pour les activités de ce congrès et pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

13.3 Autorisation d'achat de radios « type portatif » pour les services de sécurité incendie

ATTENDU que les municipalités faisant partie de la MRC ont mandaté la MRC de Rivière-du-Loup pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence;

ATTENDU les invitations à soumissionner lancées auprès de 2 fournisseurs potentiels déterminés par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC pour l'achat de radios « type portatif », et ce, conformément aux dispositions de l'article 936 du Code municipal;

ATTENDU le compte-rendu de l'ouverture des soumissions daté du 15 mars 2012;

ATTENDU l'analyse de la seule soumission reçue réalisée par monsieur Christian Chénard-Guay, coordonnateur à la sécurité incendie et chef de la prévention, et sa recommandation datée du 15 mars 2012 d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme soit Électronique Mercier inc.;

ATTENDU que 50 % de cette dépense sera remboursée par les sommes provenant de la subvention accordée à la MRC dans le cadre du programme conjoint de protection civile (PCPC);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) ratifie la liste des fournisseurs invités à soumissionner produite par le directeur général et secrétaire-trésorier et datée du 15 mars 2012;
- 2) accepte la seule soumission conforme, soit celle de Électronique Mercier inc. pour l'achat d'un maximum de 47 radios « type portatif » tel que décrit aux documents de soumission, et ce, au prix unitaire de 493,62 \$, plus les taxes applicables, soit une dépense totale maximale de 26 674,36 \$;
- 3) mandate monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cet achat.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-126-C

13.4 Mise à jour concernant l'Entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence

ATTENDU la résolution 2012-02-072-C de ce conseil autorisant la signature pour et au nom de la MRC, d'une entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence avec les municipalités du territoire;



ATTENDU l'adhésion de 4 municipalités du Kamouraska, postérieure à ladite résolution, modifiant les prévisions budgétaires déjà présentées, par leur participation aux dépenses en immobilisations et aux coûts d'opération;

ATTENDU l'entente à intervenir entre la Ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en regard à la sécurité incendie;

ATTENDU le projet d'entente modifié présenté préalablement aux membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente intermunicipale modifiée pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-127-C

13.5 Autorisation de dépense pour l'implantation d'un réseau de communication régional d'urgence

ATTENDU que les municipalités faisant partie de la MRC ont mandaté la MRC de Rivière-du-Loup pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence;

ATTENDU la soumission déposée par Électronique Mercier pour l'implantation de la 1^{re} phase du réseau de communication régional d'urgence au montant de 24 619.66 \$ incluant les taxes;

ATTENDU que cette soumission a été préalablement expédiée aux conseillers;

ATTENDU que 50 % de cette dépense sera remboursée par les sommes provenant de la subvention accordée à la MRC dans le cadre du programme conjoint de protection civile (PCPC);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise une dépense au montant de 24 619,66 \$ incluant les taxes pour l'acquisition et l'installation d'équipements de télécommunication auprès d'Électronique Mercier et mandate monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-128-C

14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

14.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 15 février 2012

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 15 février 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.



Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 15 février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-129-C

15. **CULTURE ET PATRIMOINE**

15.1 **Nomination des membres du jury local des Prix du Patrimoine 2012**

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup s'est engagée à participer au concours des Prix du patrimoine 2012 par la signature d'un protocole avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent (résolution numéro 2012-01-017-C);

ATTENDU qu'un jury local doit être mis en place pour la sélection des gagnants locaux;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil entérine la composition du jury suivante :

- monsieur Serge Forest, représentant du conseil de la MRC;
- madame Darlène Caron, représentante du CLD de la région de Rivière-du-Loup;
- monsieur Pierre Landry, représentant du Musée du Bas-Saint-Laurent;
- madame Julie Lamontagne, directrice générale de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup;
- monsieur Fabien Nadeau, architecte et citoyen de Cacouna;
- madame Kathy Rioux, coordonnatrice à la culture et au patrimoine de la MRC de Rivière-du-Loup et secrétaire du jury.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-130-C

15.2 **Procès-verbal de la réunion du comité consultatif culturel tenue le 20 février 2012**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif culturel tenue le 20 février 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif culturel tenue le 20 février 2012.

Adaptée à l'unanimité.



2012-03-131-C

16. PERCEPTION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DES CARRIÈRES ET DE SABLÈRES

16.1 Autorisation de signature, avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, d'une prolongation de l'entente relative au partage des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et rappel des modalités de la contribution de ce fonds à ce partage

ATTENDU le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska désire se prévaloir des dispositions de l'article 78.1.3 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, a signifié par résolution son intention de renouveler, pour une année, l'entente expirée le 31 décembre 2011;

ATTENDU que copie de cette entente a été préalablement transmise aux membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil :

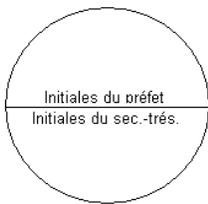
- 1) approuve la signature d'une nouvelle entente, pour la période débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012, avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska relative au partage des droits perçus auprès de l'exploitant d'une sablière située sur le chemin du 6^e rang à Saint-Antonin;
- 2) autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, et monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC;
- 3) réitère, conformément à la résolution numéro 2011-01-049-C, que les sommes qui seront versées à la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska en vertu de cette entente seront prélevées :
 - à 72,2 % sur ce qui est normalement versé à la municipalité de Saint-Antonin en application du critère décrit au 3^e paragraphe de l'article 6 du règlement numéro 164-08 (critère permettant la distribution de 65 % des sommes perçues);
 - à 27,8 % à même ce qui est normalement versé à l'ensemble des municipalités de la MRC en application du critère décrit au 2^e paragraphe de l'article 6 du règlement numéro 164-08 (critère permettant la distribution de 25 % des sommes perçues).

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-132-C

16.2 Réajustement de la méthode de calcul des frais d'administration pour se conformer au règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU que le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de



certaines voies publiques, prévoit une attribution des sommes versées au fonds selon trois modalités : la longueur des itinéraires de transit, le tonnage par kilomètre et les frais administratifs;

ATTENDU que les frais administratifs doivent être retournées aux quatre municipalités mandataires d'une entente intermunicipale relative à l'administration du régime de perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières au prorata du nombre d'exploitants, ayant fait une déclaration, sur leur territoire;

ATTENDU que depuis la création du fonds, les frais administratifs étaient plutôt retournés à ces municipalités au prorata des quantités déclarées;

ATTENDU que ce calcul non conforme au règlement a produit un déséquilibre de 21 176,50 \$ des sommes versées à la MRC de Rivière-du-Loup et à ces municipalités pour les 5 premières périodes d'existence du fonds entre 2009 et 2011;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise la direction générale à procéder au rajustement des montants versés aux municipalités mandataires et à la MRC;
- 2) adopte les modalités de rajustement sur six périodes, à montants égaux, à compter de la deuxième période de 2011.

Le conseiller Serge Forest demande le vote.

Pour : 24
Contre : 1

Adoptée à la majorité.

2012-03-133-C

16.3 Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2011 et distribution éventuelle des sommes à percevoir

ATTENDU le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

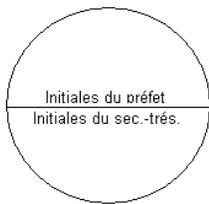
ATTENDU les ententes intermunicipales relatives à l'administration du régime de perception d'un droit auprès des exploitants de carrière ou de sablière intervenues avec quatre municipalités;

ATTENDU l'entente intervenue en vertu de la résolution numéro 2011-01-049-C sur le partage des droits perçus auprès de l'exploitation d'une sablière située à Saint-Antonin avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

ATTENDU qu'une somme totale de 356 260,28 \$ a été réclamée aux exploitants par la MRC ou par les municipalités locales signataires d'une entente;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :



QUE ce conseil prend acte du rapport biannuel, qui lui a été transmis, au sujet de la somme totale réclamée de 356 260,28 \$ et de sa répartition auprès des municipalités locales :

Cacouna	1 845,02 \$
L'Isle-Verte	17 057,05 \$
Saint-Antonin	146 620,15 \$
Saint-Arsène	13 441,12 \$
Saint-Cyprien	28 581,73 \$
Saint-Épiphane	28 706,68 \$
Saint-François-Xavier-de-Viger	6 156,23 \$
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	21 495,20 \$
Saint-Modeste	41 234,65 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	9 467,17 \$
Ville de Rivière-du-Loup	11 468,25 \$
MRC de Rivière-du-Loup	21 135,29 \$
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	9 051,74 \$

Adoptée à l'unanimité.

17. GESTION DES DROITS EN TERRES PUBLIQUES

2012-03-134-C

17.1 Modification de la résolution numéro 2011-10-352-C pour fixer un nouveau prix de vente d'un terrain de villégiature au lac Saint-François

ATTENDU que la résolution numéro 2011-10-352-C, qui autorise la vente du terrain de villégiature numéro 15 au lac Saint-François à son locataire, monsieur Yves Guillemette, fixe le prix de vente sur une superficie non officielle du terrain;

ATTENDU que l'arpentage officialisé du terrain, en date du 8 février 2012, fixe la nouvelle superficie à 4 067,2 mètres carrés;

ATTENDU que la valeur de ce terrain a été estimée à 2 \$/mètre carré par le service d'évaluation de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) fixe le nouveau prix de vente du terrain à 8 134,40 \$ plus les frais administratifs et les taxes applicables;
- 2) demande à la direction générale que soit modifiée l'offre de vente faite à monsieur Yves Guillemette en conséquence;
- 3) convienne que les autres éléments de la résolution 2011-10-352-C demeurent.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-135-C

17.2 Émission de baux de villégiature modifiés à la suite de l'officialisation de l'arpentage de 18 terrains au lac Saint-François

ATTENDU la confirmation d'officialisation de l'arpentage de 18 terrains de villégiature en location au lac Saint-François par le Bureau de l'arpenteur général du Québec en date du 8 février 2012;

ATTENDU que cette opération vient préciser, sur un plan de l'arpenteur-géomètre Réjean Gendron (minute 8095), la superficie réelle des terrains loués;

ATTENDU que cette superficie doit figurer au bail et servir à la détermination du montant du loyer annuel à payer par les locataires;

ATTENDU que la MRC, par l'entente de gestion des droits en terres publiques, a la responsabilité de procéder à une opération de changement de bail pour les terrains concernés afin d'y inclure les modifications;

ATTENDU que cette opération implique de réémettre de nouveaux baux tacites qui incluront la superficie réelle des terrains, un extrait du plan, le nouveau montant du loyer annuel pour chacun et à enregistrer ces changements au Registre des terres du domaine de l'État;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise l'opération de changement des baux portant les numéros 140 751, 140 752, 140 754 à 140 762, 140 765, 140 767 à 140 772, à la date de renouvellement de ceux-ci en 2012 et 2013;
- 2) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Michel Lagacé, préfet, à signer ces nouveaux baux pour et au nom de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

18. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2012-03-136-C

18.1 Autorisation de versement de l'aide financière pour le projet travail de rue, année 2012

ATTENDU la résolution numéro 2010-379-C par laquelle le conseil de la MRC confirmait à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup une participation financière de 8 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 et qu'une somme de 5 333 \$ a été versée le 2 mai 2011;

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-076-C par laquelle le conseil de la MRC confirmait à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup une participation financière de 8 000 \$ pour le projet travail de rue, débutant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QUE ce conseil autorise le versement à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup, pour le projet travail de rue :

- 1) d'une somme de 2 667 \$, dans les meilleurs délais, pour compléter le financement de l'année 2011-2012;
- 2) d'une somme de 6 000 \$, le ou vers le 1^{er} mai 2012, comme premier versement de l'année 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité.



2012-03-137-C

19. CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

19.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 28 février 2012

19.1.1 Carnet de santé de l'église / dossier présenté par la municipalité de Saint-Épiphanie

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-Épiphanie pour la réalisation de la 1^{re} phase du projet de transformation de l'église de Saint-Épiphanie (carnet de santé);

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 5 720 \$ pour un projet total de 7 150 \$;

ATTENDU que cette aide financière permettra l'amélioration du milieu de vie de la municipalité;

ATTENDU que le comité de diversification et de développement de la MRC recommande au conseil d'accorder l'aide financière de 5 720 \$ pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 5 720 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.), à la municipalité de Saint-Épiphanie pour la réalisation de la 1^{re} phase du projet de transformation de l'église de Saint-Épiphanie (carnet de santé);
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Raymond Duval, à signer avec la municipalité de Saint-Épiphanie toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-138-C

19.1.2 Carnet de santé de l'église Saint-François-Xavier-de-Viger – correction de la résolution numéro 2012-02-087-C relativement au montant accordé

ATTENDU la résolution 2012-02-87 par laquelle ce conseil accordait le versement d'une aide financière au montant de 7 320 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.), à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger pour la réalisation de la 1^{re} phase du projet de transformation de l'église (carnet de santé);

ATTENDU que le montant des taxes de l'offre de services professionnels de l'architecte a été omis dans la demande initiale soumise au comité de diversification;

ATTENDU que l'offre de services indiquait que les taxes étaient applicables en sus des montants indiqués;

ATTENDU que le montant de la TPS est remboursé aux municipalités;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder un montant supplémentaire de 730.17\$ représentant la TVQ, au montant déjà accordé dans la résolution numéro 2012-02-87;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde une aide financière additionnelle de 730.17 \$, prise à même le fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.), à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger représentant la TVQ applicable aux honoraires professionnels de l'architecte pour la réalisation de la 1^{re} phase du projet de transformation de l'église de Saint-François-Xavier-de-Viger;
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Raymond Duval à signer tout document relatif à ce changement.

Adoptée à l'unanimité.

20. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE – PROJET RÉGIONAL POUR LE BAS-SAINT-LAURENT

2012-03-139-C

20.1 Accord de principe relatif à un projet régional éolien pour le Bas-Saint-Laurent

ATTENDU la nécessité pour la région de disposer de leviers supplémentaires pour soutenir son développement;

ATTENDU la volonté des partenaires d'agir collectivement et solidairement;

ATTENDU la force que représente un projet collectif et qu'il assure des retombées pour tous les partenaires, soit les municipalités, les MRC, la Première Nation des Malécites de Viger et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU la nécessité de mettre en place un comité et d'associer les partenaires à l'élaboration du plan d'affaires;

ATTEDNU la nécessité de parler d'une seule voix;

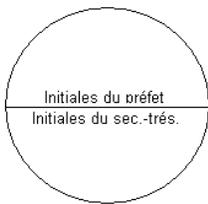
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QU'à titre de partenaire éventuel du projet régional éolien pour le Bas-Saint-Laurent, ce conseil accepte le principe du projet et s'engage à participer au comité mis en place pour élaborer le plan d'affaires du projet;

QUE l'adhésion formelle et financière de la MRC de Rivière-du-Loup fera l'objet d'une autre résolution sur la base du plan d'affaires élaboré.

Adoptée à l'unanimité.



2012-03-140-C

21. ÉVALUATION MUNICIPALE

21.1 Autorisation pour assister au congrès annuel 2012 des évaluateurs municipaux à Sherbrooke

Il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise madame Julie Avoine, technicienne en évaluation et chef d'équipe, à assister au congrès annuel de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec qui aura lieu les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2012 à Sherbrooke;

QUE les frais d'inscription au coût de 495 \$ plus les taxes et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « évaluation municipale »;

QUE le temps consacré aux activités de ce congrès, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

22. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES POLICIERS DE LA SQ

2012-03-141-C

22.1 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 28 février 2012

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 28 février 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 28 février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

23. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE – PROJET VIGER-DENONVILLE

Aucun sujet n'est discuté.

24. TRANSPORT COLLECTIF

2012-03-142-C

24.1 Autorisation de versement de l'aide financière de la MRC pour les activités de transport collectif de Transport Vas-y inc. en 2012

ATTENDU qu'en vertu du programme de transport collectif du ministère des Transports, Transport Vas-Y inc., organisme de transport pour la MRC, est admissible à une aide financière de 100 000 \$ en autant que le milieu contribue pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU que Transport Vas-Y inc. a informé la MRC, par lettre reçue le 12 octobre 2011, qu'il prévoit atteindre cette participation financière du milieu en injectant 42 000 \$ \$ provenant de la contribution des usagers et un montant de 22 000 \$ provenant de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'il a été prévu un montant de 22 000 \$ dans les prévisions budgétaires de l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil confirme sa participation financière de l'année 2012 à Transport Vas-Y inc. pour le volet transport collectif pour un montant de 22 000 \$, à assumer à même le budget 2012 de la fonction budgétaire « transport collectif »;

QUE ce conseil autorise la direction générale à verser le ou vers le 1^{er} mai 2012, à Transport Vas-Y inc., un montant de 22 000 \$ lequel s'ajoutera à la participation estimée à 42 000 \$ par Transport Vas-y inc. provenant de la contribution des usagers.

Adoptée à l'unanimité.

25. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen s'informe à savoir si la MRC entend susciter un regroupement de municipalités de Saint-Épiphane et Saint-François-Xavier-de-Viger.

Deux autres citoyens veulent savoir si le conseil a pris une décision sur la modification de la vocation d'un terrain situé à l'intersection récemment réaménagée de la route 132 et de l'autoroute 20 à Cacouna.

2012-03-143-C

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) *Michel Lagacé*

Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*

Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier